



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GÉNÉRALE

TD/B/53/6
7 août 2006

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT

Cinquante-troisième session
Genève, 27 septembre-2 octobre et 10 octobre 2006
Point 6 de l'ordre du jour provisoire

**CONTRIBUTION DE LA CNUCED, DANS LE CADRE DE SON MANDAT, À
LA MISE EN ŒUVRE DES TEXTES ISSUS DES GRANDES CONFÉRENCES
ET RÉUNIONS AU SOMMET DES NATIONS UNIES ET À L'EXAMEN DES
PROGRÈS ACCOMPLIS DANS CE DOMAINE**

*Note du secrétariat de la CNUCED**

Résumé

Conformément à la résolution 57/270B de l'Assemblée générale, la CNUCED contribue à l'examen de la mise en œuvre des engagements pris dans des secteurs clés du développement. Par ailleurs, le Conseil du commerce et du développement a été invité dans la même résolution à participer, dans le cadre de son mandat, à la mise en œuvre des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies et à l'examen des progrès accomplis dans leur application. Le présent document fournit, pour chaque domaine d'activité, un bref aperçu des progrès accomplis et des contributions apportées à cet égard par la CNUCED.

* Le présent document a été soumis à la date indiquée ci-dessus en raison de retards survenus dans la procédure.

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
Commerce international.....	3
Produits de base	7
Investissement.....	8
Dettes extérieures.....	11
Cohérence des systèmes monétaire, financier et commercial internationaux	14
La science et la technique au service du développement, y compris les technologies de l'information et de la communication.....	15
Droit et politique de la concurrence.....	19
Pays en situation particulière	20
1. Pays les moins avancés	20
2. Pays en développement sans littoral et pays en développement de transit	22
3. Petits États insulaires en développement	23

1. Dans sa résolution 57/270B intitulée «Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social», l'Assemblée générale a souligné qu'il fallait recourir dans toute la mesure possible aux mécanismes existants des Nations Unies pour l'examen de l'exécution des engagements pris par le système des Nations Unies dans les principaux domaines du développement (par. 27). Elle a rappelé le rôle de la CNUCED en tant que mécanisme de coordination pour le traitement intégré des questions liées au commerce et au développement et des questions apparentées dans les domaines du financement, de la technologie, de l'investissement et du développement durable, et a invité le Conseil du commerce et du développement (le Conseil) à participer, dans le cadre de son mandat, à la mise en œuvre des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies et à l'examen des progrès accomplis dans ce domaine, au titre des points pertinents de son ordre du jour. Le Conseil économique et social devait en outre inviter le Président du Conseil du commerce et du développement à lui présenter les conclusions de ces examens.

2. Comme l'indique le Consensus de São Paulo, la CNUCED doit contribuer de manière notable à la mise en œuvre des textes issus des récentes conférences mondiales (par. 2) et il lui incombe tout particulièrement de contribuer à la réalisation des objectifs internationaux de développement, notamment de ceux qui sont énoncés dans la Déclaration du Millénaire (par. 10).

3. Dans le présent rapport, le secrétariat passe en revue les progrès accomplis dans la mise en œuvre de ces textes, puis les contributions apportées par la CNUCED à cet égard.

Commerce international

4. Le commerce international est considéré comme un important facteur de développement dans les textes issus des principales conférences et réunions au sommet des Nations Unies. La Déclaration de Doha de l'OMC¹ a conféré une place centrale aux besoins et aux intérêts des pays en développement, tandis que la Déclaration du Millénaire a préconisé la mise en place d'un système commercial et financier multilatéral ouvert, équitable, fondé sur le droit, prévisible et non discriminatoire. Dans ses résolutions 59/221 et 60/184, l'Assemblée générale a souligné combien il importait de faire aboutir les négociations à une conclusion équilibrée et orientée vers le développement. La contribution du commerce au développement durable des pays en développement et les perspectives qu'il offre à cet égard ont également été mises en évidence au Sommet mondial pour le développement durable.

a) Progrès accomplis dans la mise en œuvre des textes

5. Depuis la sixième Conférence ministérielle de l'OMC tenue à Hong Kong (Chine) en décembre 2005, des pressions s'exercent pour que les négociations de Doha aboutissent à une conclusion positive d'ici à la fin de 2006 sous la forme d'un engagement unique des 149 membres de l'OMC. Une telle conclusion est indispensable pour intégrer le développement dans le système commercial multilatéral, d'autant que l'Autorité des États-Unis pour la promotion du commerce doit être supprimée à la fin de juin 2007. La Déclaration ministérielle

¹ Déclaration ministérielle de l'OMC, Doha, 2001 (WT/MIN(01)/DEC/1), novembre 2001.

de Hong Kong a réaffirmé l'engagement politique en faveur des négociations de Doha tout en posant un jalon supplémentaire. Tant le principe que le caractère opérationnel de l'initiative d'Aide pour le commerce ont été dûment pris en considération et il a été convenu de constituer une équipe spéciale chargée de formuler des recommandations avant juillet 2006. Dans les négociations qui ont suivi, l'accent a été mis sur les moyens d'aboutir à un consensus sur des modalités précises de libéralisation dans l'agriculture et d'accès aux marchés pour les produits non agricoles. Les négociations se sont également poursuivies dans d'autres secteurs, dont les services et la facilitation du commerce. Cependant, les négociations de Doha ont été «suspendues» fin juillet 2006, les membres de l'OMC n'ayant pu se mettre d'accord sur les modalités à prévoir pour l'agriculture et l'accès des produits non agricoles aux marchés. Aucune date n'a été proposée pour la reprise des pourparlers. Vu les intérêts cruciaux en jeu en matière de développement et l'engagement pris par la communauté internationale de faire diligence pour appliquer les volets du programme de travail de Doha se rapportant au développement, ainsi que l'a réaffirmé le Document final du Sommet mondial en septembre 2005, il faudrait faire des efforts et fournir l'impulsion nécessaire pour éviter que la suspension du Cycle de Doha n'amène à revoir à la baisse le niveau d'ambition du volet développement de ce cycle et pour que les sujets de négociation essentiels ayant une importance pour le développement soient dûment pris en compte².

6. Les appels tendant à accorder des ressources supplémentaires pour éliminer les contraintes qui pèsent sur l'offre, améliorer l'infrastructure commerciale et diversifier les capacités d'exportation, notamment par un appui aux stratégies concernant la filière des produits de base³, sont restés largement sans effet. Le Plan d'action de l'Union européenne relatif aux produits de base agricoles, à la dépendance et à la pauvreté⁴, dont la CNUCED est partenaire, est la seule initiative importante prise à cet égard et devrait être mis en œuvre prochainement.

7. Les produits et les services fondés sur la diversité biologique sont un secteur d'exportation en plein essor pour les pays en développement. La demande de produits naturels tels que les huiles essentielles, les résines et l'artisanat s'est accrue dans les pays développés. Les pays de l'Union européenne ont importé en 2000 pour 2,6 milliards de dollars d'huiles végétales et animales, de graisses et de cires, dont 40 % environ en provenance de pays en développement. D'après des estimations, le marché des aliments et boissons biologiques au Japon, aux États-Unis et dans l'Union européenne, qui se chiffrait approximativement à 20 milliards de dollars en 2000, devrait atteindre 60 milliards de dollars en 2005. La demande est également en pleine expansion dans le cas de services tels que l'écotourisme, où les recettes annuelles dépassent 100 milliards de dollars; la protection des bassins versants et la fixation du carbone sont d'autres exemples de services pour lesquels il existe un marché potentiel.

² Pour un examen détaillé, voir le document TD/B/53/5.

³ Consensus de Monterrey, par. 36, et résolution 59/224 de l'Assemblée générale, par. 7, 8, 17 et 21.

⁴ Communication de la Commission au Conseil et au Parlement européen, «Chaînes de produits de base agricoles, dépendance et pauvreté – proposition de plan d'action de l'UE», COM(2004)89 final, 12 février 2004.

b) Contribution de la CNUCED

8. La CNUCED contribue à promouvoir un système commercial multilatéral ouvert, équitable, fondé sur des règles, prévisible et non discriminatoire. Elle a aidé les États membres à participer au dialogue intergouvernemental sur les politiques et à réunir un consensus sur les nouvelles questions relatives au commerce international et aux négociations de Doha de l'OMC par différents moyens: débats de l'Assemblée générale sur le commerce et le développement; examen par le Conseil des faits nouveaux et des questions se rapportant au programme de travail de l'après-Doha qui revêtent un intérêt particulier pour les pays en développement; débats de la Commission du commerce ayant trait aux négociations sur les services et réunions d'experts sur les services; enfin, partie consacrée aux négociations de Doha dans le rapport intitulé «La situation économique et sociale dans le monde».

9. La CNUCED a apporté son concours aux pays en développement et aux pays en transition pour leur permettre de participer plus efficacement aux négociations de Doha, aux négociations en vue de l'adhésion à l'OMC et à d'autres négociations commerciales. Elle a aidé les pays à élaborer et à soumettre un plus grand nombre de propositions techniquement solides, à définir des programmes de négociation régionaux et sous-régionaux, à adopter des politiques commerciales qui soient compatibles avec leurs objectifs de développement et à renforcer leurs capacités humaines, institutionnelles et réglementaires.

10. La CNUCED contribue également à renforcer les capacités nationales pour que les pays puissent analyser et évaluer les obstacles au commerce et élaborer des politiques et des stratégies permettant d'en venir à bout. Les outils d'analyse utilisés à cet effet sont, entre autres, le Système d'analyse et d'information commerciales, la World Integrated Trade Solution (logiciel élaboré conjointement avec la Banque mondiale) et le modèle de simulation des politiques du commerce des produits agricoles. Une initiative a en outre été lancée pour recenser et quantifier les obstacles non tarifaires, en comprendre les incidences et contribuer aux négociations commerciales sur l'accès aux marchés pour les produits non agricoles.

11. En matière de facilitation du commerce, la CNUCED accorde une assistance technique et fournit un cadre pour des débats d'orientation⁵ sur les problèmes actuels de mise en œuvre ainsi que les besoins potentiels et les priorités des pays en développement confrontés à de nouvelles règles contraignantes. Grâce à des séances de réflexion organisées à l'intention des représentants à l'OMC se trouvant à Genève, à des ateliers régionaux⁶ pour les négociateurs des administrations centrales et à des notes techniques sur divers aspects de la facilitation du commerce, elle a aidé les pays en développement et les pays les moins avancés à mieux comprendre la portée et les incidences des mesures négociées visant à faciliter les échanges. À la faveur de ces initiatives, la CNUCED collabore étroitement avec d'autres organisations

⁵ Réunion d'experts sur la facilitation du commerce en tant que moteur du développement, septembre 2005.

⁶ Par exemple à Bangkok et à Lusaka. Des ateliers communs ont également été organisés avec l'OMC pour l'Asie, l'Amérique centrale, l'Amérique du Sud et les pays francophones d'Afrique.

internationales⁷, notamment dans le cadre d'un partenariat mondial pour la facilitation des transports et du commerce⁸.

12. Au-delà des mesures commerciales, la CNUCED procède à des analyses et organise des débats intergouvernementaux sur les secteurs nouveaux et dynamiques pour promouvoir la production d'articles d'exportation qui permettraient aux pays en développement de participer davantage au commerce et d'en tirer parti. Au niveau local, une initiative a été mise au point de concert avec la société Philips à l'intention de l'Afrique australe dans le secteur de l'électronique, considéré comme une branche d'activité dynamique.

13. Au Sommet mondial de 2002 pour le développement durable, trois partenariats ont été lancés pour soutenir le développement du nouveau secteur des produits et des services fondés sur la diversité biologique: coopération de l'initiative BioTrade de la CNUCED avec la Communauté andine et la Société andine de développement; recherche de marchés extérieurs par le biais du programme de facilitation du commerce biologique (BTFP), en collaboration avec le Centre du commerce international (CCI); et concours d'entreprises agrobiologiques, avec l'aide du World Resources Institute et de la Société andine de développement. La CNUCED a réalisé des travaux analytiques et aidé de petites et moyennes entreprises à renforcer les chaînes d'approvisionnement et à élargir leurs débouchés sur les marchés extérieurs pour leurs produits biologiques. Il y a peu, elle a défini des principes et des critères pour les entreprises qui adoptent des pratiques écologiquement viables et s'est impliquée dans l'élaboration d'une norme applicable au commerce des produits biologiques afin que les entreprises intéressées puissent opérer une différenciation pour les produits en question sur leurs marchés respectifs.

14. Par ailleurs, la CNUCED a facilité le partage de données d'expérience nationales sur les stratégies dynamiques d'adaptation aux nouvelles exigences environnementales des marchés d'exportation, ainsi que la sélection et la promotion de biens et de services écologiques à exporter. Elle a également lancé une initiative de portail Internet concernant les nouvelles prescriptions appliquées en matière d'environnement, de santé et de sécurité sanitaire des produits alimentaires sur des marchés d'exportation clefs, et s'est attachée à promouvoir une meilleure coordination au niveau national entre les organes chargés du commerce et ceux qui s'occupent de l'environnement, y compris la création de véritables partenariats public-privé. En l'occurrence, la CNUCED participe aux travaux de l'Équipe spéciale internationale CNUCED-FAO-IFOAM (Fédération internationale des mouvements d'agriculture biologique) sur l'harmonisation et l'équivalence des normes dans l'agriculture biologique et de l'Équipe spéciale PNUE-CNUCED sur le renforcement des capacités concernant le commerce, l'environnement et le développement: ces efforts ont abouti à l'élaboration d'un projet de norme régionale relative aux produits biologiques et à un processus de coopération régionale en Afrique

⁷ Les organisations de l'annexe D, dont le FMI, l'OCDE, la CNUCED, l'OMD et la Banque mondiale, ainsi que d'autres organisations telles que les commissions régionales de l'ONU s'attachent à renforcer les capacités dans le secteur de la facilitation du commerce pour accompagner le processus de négociation.

⁸ Voir <http://www.gfptt.org/>.

de l'Est sur l'environnement, le développement et les possibilités d'exportation offertes par l'agriculture biologique⁹.

Produits de base

15. Le Consensus de Monterrey (par. 37) spécifie qu'«une aide multilatérale est également nécessaire pour stabiliser les recettes d'exportation des pays qui sont encore lourdement tributaires des exportations de leurs produits de base». Le Document final du Sommet mondial souligne que «les effets de la faiblesse et de la volatilité des prix des produits de base doivent être gérés» et qu'il faut soutenir «les efforts que déploient les pays dont l'économie est tributaire de ces produits pour restructurer, diversifier et rendre plus concurrentiel leur secteur des produits de base» (par. 33).

a) Progrès accomplis dans la mise en œuvre des textes

16. Il n'y a guère eu de progrès dans la réalisation des objectifs ci-dessus. Dans sa résolution 59/224, l'Assemblée générale a regretté que les dispositifs d'atténuation des effets des déficits de recettes soient loin d'atteindre les objectifs escomptés à l'origine et a instamment recommandé d'en évaluer l'efficacité. Les insuffisances du système FLEX (qui a remplacé l'ancien instrument STABEX) mis en place dans le cadre de l'accord Union européenne-ACP de Cotonou représentent un grave problème, susceptible d'accentuer la vulnérabilité des pays en développement tributaires des produits de base. En février 2004, la Commission européenne a décidé de simplifier les critères permettant de bénéficier du système FLEX de financement compensatoire des déficits de recettes d'exportation. La CNUCED a contribué au débat par des analyses et des propositions visant en particulier à renforcer le caractère automatique des paiements prévus dans les dispositifs de ce type et à en faciliter le financement par des méthodes de financement structuré.

b) Contribution de la CNUCED

17. La CNUCED a donné suite à diverses initiatives ayant pour objet de promouvoir la diversification et de soutenir les efforts faits par les petits producteurs pour atteindre les marchés, par exemple en coopération avec l'Union africaine à l'occasion de la Conférence des ministres du commerce des pays membres de cette organisation consacrée aux produits de base (Arusha (République-Unie de Tanzanie), novembre 2005), qui a approuvé un ambitieux plan d'action pour les produits de base africains.

18. Dans le prolongement de la Conférence ministérielle de Doha, la CNUCED aide les PMA et les pays en développement importateurs nets de vivres à mettre au point des structures de financement, notamment des moyens de financement à court terme permettant de se procurer des produits alimentaires de première nécessité en quantité suffisante.

⁹ Le Plan de mise en œuvre de Johannesburg (par. 99, al. *b*) et le Programme d'action de Bruxelles (par. 68, al. *bb*) recommandent de soutenir les pays en développement dans leurs efforts visant à développer les marchés des produits agricoles biologiques et à en tirer parti.

19. La communauté internationale a, en diverses occasions¹⁰, mis en évidence la nécessité de faciliter l'accès aux instruments fondés sur le jeu du marché pour gérer les risques de prix. La CNUCED a joué un rôle de pionnier et collabore avec la Banque mondiale et la FAO dans ce domaine. Les bourses de marchandises rendent plus commode le recours aux instruments de gestion des risques, facilitent l'introduction de normes sectorielles, assurent un bon fonctionnement des marchés et permettent un meilleur accès aux moyens de financement. La CNUCED a par exemple appuyé la mise en place de bourses de commerce en Inde et dans des pays africains.

20. L'importance de la coopération régionale et du commerce Sud-Sud dans le secteur des produits de base a été mise en relief en différentes occasions lors de plusieurs réunions au sommet¹¹. La CNUCED apporte son appui à des institutions régionales et sous-régionales, en particulier en Afrique, et a participé à des partenariats avec le secteur privé concernant les denrées agricoles (en accordant par exemple une aide à un partenariat entre une chaîne de supermarchés et de petits producteurs de fruits en Afrique) et les ressources minérales (en soutenant notamment la création de nouveaux emplois liés au secteur des produits de base dans une zone tributaire des activités extractives au Pérou).

Investissement

21. Le Consensus de Monterrey met l'accent sur le rôle primordial des flux internationaux de capitaux privés, notamment l'investissement étranger direct (IED), dans les efforts de développement aux niveaux tant national qu'international (sect. B). Le Plan de mise en œuvre de Johannesburg (par. 84) note le rôle joué par l'IED dans l'optique du développement durable. Dans le Document final du Sommet mondial, les dirigeants du monde entier ont réaffirmé leur détermination à «encourager la multiplication des investissements directs, notamment des investissements étrangers, dans les pays en développement et les pays en transition, afin de soutenir les activités de développement de ces pays et de faire en sorte qu'ils tirent un meilleur profit de ces investissements» (par. 25), tout en prenant également des engagements dans des domaines d'intervention connexes tels que le développement du secteur privé (par. 23, al. e), la bonne gouvernance en tant que moyen d'encourager les petites et moyennes entreprises (par. 24, al. a) ainsi que la responsabilité et l'obligation de rendre des comptes des entreprises (par. 24, al. c).

a) Progrès accomplis dans la mise en œuvre des textes

22. À l'échelle mondiale, les entrées d'IED ont augmenté de 29 % environ en 2005, avoisinant 900 milliards de dollars, après avoir stagné en 2004. Pour les pays développés, cette évolution a marqué la fin d'une phase descendante. Les flux d'IED à destination de la Chine, qui n'avaient cessé de croître depuis 1999 et comptent pour un quart environ dans le total des flux destinés aux pays en développement, ont plafonné.

¹⁰ Résolution 59/224 de l'Assemblée générale, par exemple.

¹¹ Résolution 59/224, par. 10 et 11.

23. La hausse des prix des produits de base, notamment le pétrole, a été déterminante dans l'augmentation sensible des flux d'IED vers certaines régions en développement. En Afrique par exemple, l'IED s'est accru de plus de 50 %, principalement dans le secteur des ressources naturelles. Dans d'autres régions, bon nombre de pays riches en ressources sont soudainement devenus d'importants bénéficiaires d'IED¹².

24. L'accroissement des entrées d'IED dans les pays en développement contraste fortement avec l'évolution d'autres mouvements de capitaux. D'année en année, les flux d'IED sont devenus la composante majeure des courants de capitaux destinés à ces pays: ils en représentent à présent plus de la moitié et sont plusieurs fois supérieurs au volume de l'aide publique au développement (APD). Cependant, les flux d'IED restent concentrés sur le plan géographique. À cet égard, de nouvelles initiatives – comme celles qui sont envisagées dans les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) – peuvent, si elles sont mises en œuvre, contribuer à doper l'investissement dans les pays en développement qui ont accueilli peu d'IED. Le rapport de la Commission pour l'Afrique engage par exemple les donateurs à doubler l'APD consacrée à l'infrastructure, l'investissement privé n'étant guère susceptible de s'implanter sans équipements adéquats.

25. La tendance à l'augmentation de l'IED extérieur en provenance de pays en développement constatée depuis quelques années s'est poursuivie, par suite de l'accumulation d'importantes réserves de devises due à la montée des prix des produits de base et au rebond des activités commerciales. Les sorties d'IED provenant des pays en développement, encore négligeables au début des années 80, sont passées à 83 milliards de dollars en 2004. Elles offrent à d'autres pays en développement une occasion d'élargir leurs sources de capitaux étrangers en faveur du développement.

26. Les accords internationaux d'investissement ont continué de se multiplier: fin 2005, on comptait 2 495 accords bilatéraux d'investissement, 2 758 conventions de double imposition et 232 accords préférentiels d'investissement et de libre-échange.

b) Contribution de la CNUCED

27. La Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes de la CNUCED est le seul organe qui, au sein de l'ONU, s'occupe de l'investissement et des questions apparentées. Depuis la Conférence de Monterrey, elle a examiné notamment les points suivants: impact des politiques en matière d'IED sur l'industrialisation; l'entreprenariat local et le développement de la capacité d'offre des pays en développement, en particulier des PMA; et interactions entre les politiques nationales et les politiques internationales en matière d'IED.

28. La Commission ayant demandé en 2004 que des activités concrètes soient entreprises à l'appui des objectifs internationaux de développement, la CNUCED a lancé et développé plusieurs initiatives. Ses Guides de l'investissement ont aidé les PMA à optimiser les effets positifs de l'IED en étayant l'élaboration et l'application des politiques au niveau national. La série – lancée depuis peu – des Livres bleus sur les meilleures pratiques en matière de promotion et de la facilitation de l'investissement – introduite dans sept pays en développement,

¹² Par exemple l'Azerbaïdjan et le Kazakhstan.

dont cinq PMA – contribue au potentiel de croissance économique et à la compétitivité des pays concernés. La CNUCED a également aidé des PMA africains à étudier comment ils pourraient développer leur capacité de production de médicaments essentiels en coopération avec des sociétés pharmaceutiques.

29. Dans l'esprit du Consensus de Monterrey, la CNUCED a aidé les États membres à évaluer leur situation en matière d'IED grâce au *Rapport sur l'investissement dans le monde*, aux *World Investment Directories* et à son site Web consacré aux statistiques de l'investissement¹³. Elle les a aussi aidés, dans le cadre d'ateliers régionaux et d'une réunion d'experts, à appliquer les normes méthodologiques internationales et à établir des systèmes de collecte et de diffusion des données pour produire des statistiques de l'IED comparables au niveau international.

30. L'internationalisation des entreprises contribue largement à améliorer la compétitivité des firmes des pays en développement et à les intégrer dans l'économie mondiale, notamment en offrant des possibilités supplémentaires de coopération Sud-Sud. La CNUCED a organisé à cet égard une réunion d'experts portant sur 14 monographies nationales et un atelier sur les acteurs mondiaux provenant de marchés émergents.

31. Les examens de la politique d'investissement et les activités complémentaires de la CNUCED visent à optimiser les effets positifs de l'IED dans les pays bénéficiaires en améliorant les aspects réglementaires, institutionnels et opérationnels de leurs cadres d'investissement. Les examens déjà effectués et les mesures complémentaires ont produit les résultats suivants: modifications d'ordre législatif (codes de l'investissement, par exemple); élaboration de réglementations sectorielles appropriées (lois sur la concurrence, codes miniers); renforcement des capacités (restructuration des organismes de promotion de l'investissement); et prise en main des réformes (par les membres du parlement et le personnel d'autres institutions publiques par le biais de programmes de sensibilisation). À ce jour, la CNUCED a mené à bien 17 examens, dont près d'un tiers pour des PMA; 20 pays en développement et PMA ont signalé qu'ils souhaitaient également en bénéficier.

32. Les pays en développement sont souvent dépourvus des ressources humaines et financières nécessaires pour s'y retrouver dans l'écheveau complexe des règles internationales applicables à l'investissement. Dans le cadre du programme relatif aux accords internationaux d'investissement, la CNUCED s'est employée à: produire trois recueils d'études novatrices sur les questions qui se posent dans ce domaine; lancer la deuxième série d'études consacrées aux politiques relatives aux investissements internationaux et au développement; mettre en place un programme régional de formation à l'intention des négociateurs d'accords d'investissement; et organiser des cycles de facilitation pour la négociation d'accords bilatéraux d'investissement. La Commission de l'investissement reste une enceinte permettant de mieux faire comprendre les enjeux et leur volet développement.

33. Le Consensus de Monterrey préconise une plus grande transparence et une amélioration de la qualité des informations sur les flux d'investissements privés. Le programme informatique sur les investissements élaboré à l'intention des organismes de promotion de l'investissement a été étoffé et comporte à présent un nouveau module pour la mise en ligne de la réglementation, qui

¹³ www.unctad.org/fdistatistics.

permet aux pouvoirs publics de présenter par voie électronique aux investisseurs étrangers un guide détaillé des dispositions réglementaires et des liens directs avec les institutions publiques chargées de les appliquer. La CNUCED a publié les documents intitulés *Bonnes pratiques en matière d'information sur la gouvernance d'entreprise: Lignes directrices et Indicateurs de la responsabilité d'entreprise dans les rapports annuels*. Elle a aussi aidé les pays à remédier aux problèmes d'harmonisation des pratiques de comptabilité et d'information financière avec les Normes internationales d'information financière.

34. La CNUCED a continué d'étendre son programme de renforcement des capacités des entreprises (EMPRETEC). On compte actuellement 51 centres EMPRETEC nationaux dans 26 pays; plus de 75 000 chefs d'entreprise ont reçu une formation à l'entrepreneuriat dispensée par près de 400 formateurs cadres et formateurs nationaux EMPRETEC expérimentés, en bénéficiant également de services d'appui complémentaires.

35. En outre, pour rendre l'économie des pays en développement plus compétitive, la CNUCED a soutenu la mise en place de marchés concurrentiels dans le secteur de l'assurance en aidant les responsables de la réglementation prudentielle et les sociétés de pays en développement à automatiser les opérations d'assurance. À cet effet, elle a fourni des conseils, des orientations et une formation aux organismes de tutelle en matière d'assurance et a organisé des cours de spécialisation à l'intention des responsables de la réglementation et des praticiens de ce secteur.

Dettes extérieures

36. Les recommandations du Consensus de Monterrey sur la dette extérieure (par. 47 à 51 et 60), portant entre autres sur le financement viable de la dette, l'allègement de la dette, l'analyse de viabilité de la dette, ainsi que la gestion et le règlement des crises financières, ont été approuvées et renforcées dans le Document final du Sommet mondial (par. 26, al. *a*, *b* et *c*), où il est souligné qu'il importe au plus haut point de trouver rapidement une solution efficace, globale et durable au problème de la dette des pays en développement.

a) Progrès accomplis dans la mise en œuvre des textes

37. En mai 2006, 19 pays seulement¹⁴, avaient atteint le point d'achèvement au titre de la mise en œuvre de l'Initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE), soit moins de la moitié de ceux qui sont admis à en bénéficier, et 10 pays pauvres très endettés¹⁵ se trouvaient à une étape intermédiaire entre les points de décision et d'achèvement.

38. S'agissant des pays qui doivent participer à l'Initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés, les conseils d'administration de l'Association internationale de

¹⁴ Bénin, Bolivie, Burkina Faso, Cameroun, Éthiopie, Ghana, Guyana, Honduras, Madagascar, Mali, Mauritanie, Mozambique, Nicaragua, Niger, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sénégal et Zambie.

¹⁵ Burundi, Congo, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Malawi, République démocratique du Congo, Sao Tomé-et-Principe, Sierra Leone et Tchad.

développement (IDA) et du Fonds monétaire international (FMI) ont prorogé la «clause d'extinction» jusqu'à la fin de 2006. La Banque mondiale et le FMI ont retenu 11 pays, dont quatre nouveaux¹⁶ qui sont susceptibles d'en bénéficier.

39. Soucieux de résoudre enfin le problème de la dette des pays les plus pauvres, le G-8 a annoncé en juillet 2005 la mise en place de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM) qui annule la totalité de la dette due au FMI, à l'IDA et au Fonds africain de développement par les pays pauvres très endettés qui ont mené à bien l'Initiative PPTE. Par cette proposition, le G-8 vise à achever le processus d'allègement de la dette au titre de l'Initiative en libérant des ressources supplémentaires destinées à appuyer les efforts entrepris par les pays pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement.

40. Dans le cas des 27 pays qui avaient atteint les points de décision et d'achèvement au titre de l'Initiative PPTE en 2004 (dernière année pour laquelle on dispose de données), l'évolution des indicateurs de la dette fait apparaître une nette amélioration: le ratio global dette extérieure/revenu national brut a baissé, passant de 143,0 en 1995 à 86,8 en 2004. L'encours nominal de la dette de ces pays (111,1 milliards de dollars en 2004) a cependant peu évolué par rapport à 1995 (114,7 milliards de dollars) bien que les conditions accordées fussent plus favorables, avec des échéances de remboursement plus longues et des taux d'intérêt plus bas¹⁷. La part de la dette multilatérale était également plus élevée (une grande partie de la dette bilatérale ayant été annulée). La dette multilatérale ne peut pas être annulée en totalité dans le cadre de l'IADM, mais les pays qui ont atteint le point d'achèvement devraient en principe bénéficier de réductions supplémentaires de leur dette.

41. Dix ans après son lancement, on peut affirmer que l'Initiative n'a pas réussi à atteindre tous ses objectifs. Les pays souhaitant en bénéficier ont été en butte à des procédures lourdes et complexes qui ont pesé sur des institutions déjà fragiles. Si les indicateurs de la dette du groupe des pays pauvres très endettés se sont améliorés, la dette de plusieurs pays ayant atteint le point d'achèvement s'est rapidement alourdie pour atteindre les niveaux enregistrés avant la mise en œuvre de l'Initiative.

42. Entre 2005 et 2006, le Club de Paris a tenu huit réunions, dont quatre pour des pays bénéficiaires de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés¹⁸ et quatre pour des pays n'en bénéficiant pas¹⁹. Trois autres pays (l'Algérie, le Brésil et la Russie) ont remboursé par anticipation l'intégralité de leur dette à l'égard du Club de Paris.

43. Le cas du Nigéria est unique en son genre, car ce pays est le premier à avoir utilisé l'instrument de soutien à la politique économique adopté par le FMI, qui permet à celui-ci de surveiller le processus de réforme économique d'un pays en l'absence de programme de prêt du Fonds. Il est également le premier à avoir incorporé avec succès les objectifs du Millénaire pour

¹⁶ Érythrée, Haïti, Kirghizistan et Népal.

¹⁷ *Rapport sur le commerce et le développement 2006*, chap. III, sect. C.

¹⁸ Burundi, Cameroun, Congo et Sao Tomé-et-Principe.

¹⁹ Grenade, Moldova, Nigéria et République dominicaine.

le développement dans l'analyse de viabilité de sa dette: l'accord conclu lui a permis d'être le premier pays africain à ne plus être débiteur à l'égard du Club de Paris, moyennant le paiement par anticipation d'une partie de la dette et l'annulation des deux tiers de ses créances restantes (conditions de Naples).

44. Les allègements de dette ne répondent toutefois pas à la question du financement du développement des pays à faible revenu, qui doit être abordée en faisant preuve de souplesse. L'aide publique au développement a atteint un niveau record en 2005, augmentant de 31,4 % pour passer à 106,5 milliards de dollars. Cette forte augmentation est en grande partie imputable à des facteurs exceptionnels tels que les allègements de la dette accordés à l'Iraq (14 milliards de dollars) et au Nigéria (5 milliards de dollars) ainsi que l'APD dispensée aux pays touchés par le tsunami (2,2 milliards de dollars). Les niveaux d'APD représentaient 0,33 % du revenu national brut des pays membres du Comité d'aide au développement (CAD), ce qui reste en deçà de l'objectif de 0,7 % du revenu national brut à atteindre d'ici à 2015 qui a été fixé par l'ONU.

45. Selon une estimation du rapport Sachs intitulé *Investir dans le développement*, il faudrait que le volume de l'APD passe à 135 milliards de dollars en 2006 – soit une hausse supplémentaire de 26,8 % par rapport à 2005 – pour permettre à tous les pays d'atteindre les OMD. Or l'APD devrait en principe diminuer en 2006 et 2007 en raison de la réduction des mesures d'allègement de la dette consenties aux pays. D'après le rapport, les pays en développement auront besoin en 2006 de 73 milliards de dollars d'APD à consacrer directement à l'appui aux OMD, montant qui devrait passer à 135 milliards de dollars en 2015. Vu la baisse prévue de l'APD, il semble que le volume de l'aide extérieure sera insuffisant pour que tous les pays atteignent ces objectifs.

b) Contribution de la CNUCED

46. Conformément au Consensus de Monterrey et au Document final du Sommet mondial, la CNUCED poursuit l'exécution d'un programme de travail sur la dette et le financement du développement. Son rapport de 2006 à l'Assemblée générale fait ressortir la nécessité de parer au risque d'une brusque sortie des capitaux investis, vu le caractère cyclique des mouvements internationaux de capitaux privés. Pour se prémunir contre de telles sorties de capitaux, les pays ont accumulé d'importantes réserves en devises, mais le coût de ces réserves est élevé en termes de manque à gagner. Le rapport suggère de renforcer la coopération monétaire et financière régionale, d'accroître le nombre d'investisseurs institutionnels locaux et régionaux, de superviser les emprunts extérieurs du secteur privé et d'engager des réformes structurelles des marchés des capitaux au niveau intérieur.

47. En outre, le rapport de 2006 propose de recourir à des conversions de dette plus importantes en vue de financer des projets destinés à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement dans les pays débiteurs et d'accélérer l'application de l'Initiative PPTE et de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale aux derniers pays remplissant les conditions requises. Au-delà de ces initiatives d'allègement de la dette, la question du financement du développement des pays à faible revenu doit être replacée dans son contexte. Le rapport fait valoir par ailleurs que l'analyse du caractère tolérable de la dette ne devrait pas faire une place excessive aux indicateurs de gouvernance (qui sont subjectifs) mais plutôt tenir compte des besoins en matière de croissance et de développement à long terme. D'après le rapport, le

renforcement de la capacité de gestion de la dette doit faire partie intégrante de toute stratégie visant à assurer la viabilité de la dette.

48. En matière d'analyse de viabilité de la dette, le projet relatif à la capacité d'endettement durable et aux stratégies de développement consiste: i) à appliquer un cadre analytique qui souligne la nécessité de recourir efficacement à l'endettement pour réaliser les objectifs de développement du pays, tout en reconnaissant également le rôle crucial joué par sa capacité d'exportation; et ii) à passer en revue les méthodes d'analyse de viabilité de la dette et à aider les pays en développement à examiner et à comprendre les cadres analytiques concernant la capacité d'endettement durable, les aspects pratiques de la gestion de la dette, la coordination, les problèmes institutionnels, ainsi que les liens structurels entre la dette et le commerce.

49. L'importance de l'assistance technique pour la gestion de la dette extérieure a été mise en évidence tant dans le Consensus de Monterrey qu'à la onzième session de la Conférence. Le programme de la CNUCED relatif au Système de gestion et d'analyse de la dette (SYGADE) a continué d'aider les pays à renforcer leur capacité institutionnelle pour résoudre efficacement les problèmes liés à la gestion de la dette. Près d'une centaine d'institutions dans 65 pays – comptant pour 40 % environ dans la dette à long terme totale de l'ensemble des pays en développement – participent directement à ce programme. De nouveaux modules de formation sont en cours d'élaboration pour renforcer les capacités des pays bénéficiaires dans divers domaines (statistiques de la dette, validation de la dette, analyse de portefeuille et analyse de viabilité de la dette).

50. Le Consensus de Monterrey et le Document final du Sommet mondial ont recommandé d'améliorer la transparence des cotations du risque souverain établies par le secteur privé. Dans la résolution 60/186, l'Assemblée générale a invité la CNUCED et d'autres institutions à poursuivre leurs travaux sur cette question, y compris en ce qui concerne d'éventuelles répercussions sur les perspectives de développement des pays en développement. La CNUCED a donc réalisé une étude intitulée *Rating the credit rating agencies (CRAs) and their potential impact on developing countries* dans laquelle elle a: i) examiné le rôle des agences de notation dans la nouvelle architecture financière et soulevé la question de l'opacité des méthodes utilisées par ces agences pour évaluer la solidité financière d'un emprunteur ou le risque de défaut; ii) analysé les préoccupations liées à l'impact possible que les agences de notation pourraient avoir sur des emprunteurs souverains en matière de politiques économiques et de stratégies de développement à long terme; et iii) étudié les questions liées à l'absence de concurrence et à la responsabilité.

Cohérence des systèmes monétaire, financier et commercial internationaux

51. Le renforcement de la cohérence des systèmes monétaire, financier et commercial internationaux occupe une place importante dans le Consensus de Monterrey. Selon le Consensus de São Paulo, une des principales contributions que la CNUCED peut apporter consiste à mieux faire comprendre la cohérence entre, d'une part, les règles, les pratiques et les processus économiques internationaux et, d'autre part, les politiques nationales et les stratégies nationales de développement (par. 26 à 30).

a) Progrès accomplis dans la mise en œuvre des textes

52. Les travaux des diverses parties prenantes visant à parvenir à une plus grande cohérence des systèmes monétaire, financier et commercial au niveau international ont contribué à faire mieux comprendre cette question. À sa cinquante et unième session, le Conseil en a fait le thème principal de ses débats. Le Groupe intergouvernemental des 24 pour les questions monétaires internationales s'est intéressé à l'élaboration de politiques financières, monétaires et commerciales cohérentes aux niveaux national et international. Des organisations multilatérales, dont la CNUCED, se sont efforcées de faire intervenir un nombre accru de parties prenantes dans diverses réunions. Le Consensus de Monterrey a souligné l'importance d'une participation accrue des pays en développement au débat sur le financement du développement. La CNUCED a fait appel aux institutions de Bretton Woods dans des réunions établissant un lien entre la dette extérieure et l'instabilité financière et a participé aux réunions pertinentes de l'OMC. Cependant, il reste à accomplir des progrès tangibles en la matière.

b) Contribution de la CNUCED

53. Le Consensus de São Paulo a privilégié la cohérence, considérée comme un des principaux domaines d'activité de l'institution. La cohérence et les questions systémiques ont également occupé une large place dans les débats menés à l'occasion de l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre des dispositions de São Paulo.

54. Dans le *Rapport sur le commerce et le développement 2005*, il est fait état de la nécessité d'une approche internationale cohérente visant à corriger les déséquilibres commerciaux persistant au niveau mondial, afin d'éviter des déconvenues après les progrès réalisés ces dernières années sur les plans de la croissance et de l'atténuation de la pauvreté. Le Rapport recommandait aussi de rendre les politiques de développement plus cohérentes en relançant les efforts déployés au niveau international pour remédier à l'instabilité des prix des produits de base. Lors de l'examen du thème de la cohérence par le Conseil, certains des nombreux États membres qui participaient au débat ont reconnu que la contribution de la CNUCED faisait pendant à celles de l'OMC et des institutions de Bretton Woods. Cette année, le *Rapport sur le commerce et le développement 2006* juge indispensable de faire cadrer les stratégies nationales de développement et les processus économiques internationaux pour améliorer l'efficacité de l'approche multipartite coordonnée au niveau international.

55. La CNUCED a continué de coopérer avec l'OMC et les institutions de Bretton Woods en examinant la question de la cohérence. En 2005, le Groupe de travail du commerce, de la dette et des finances de l'OMC a reçu communication des principales conclusions du *Rapport sur le commerce et le développement 2004*, où il était proposé de soumettre les variations des taux de change à des règles multilatérales afin d'éviter les effets pénalisants sur le commerce ainsi que le recours répété à des dévaluations compétitives des monnaies.

La science et la technique au service du développement, y compris les technologies de l'information et de la communication

56. L'importance de la science et de la technique au service du développement a été réaffirmée aux diverses conférences et réunions au sommet organisées depuis les années 90²⁰. Le Document final du Sommet mondial a souligné que la science et la technologie étaient déterminantes pour le développement et a engagé l'ONU à s'attacher plus activement à combler le déficit technologique et le fossé numérique entre le Nord et le Sud (par. 60). L'Agenda de Tunis pour la société de l'information²¹ a réaffirmé les engagements du Plan d'action de Genève en privilégiant la mise en œuvre et le suivi des décisions. La Commission de la science et de la technique au service du développement²² devrait jouer un rôle primordial dans la suite donnée à l'échelle du système aux résultats des phases de Tunis et de Genève du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI).

a) Progrès accomplis dans la mise en œuvre des textes

57. Le fossé existant entre le Nord et le Sud dans la production de technologies et leur application au développement économique et social reste une des principales causes de l'écart socioéconomique grandissant entre nations riches et nations pauvres et constitue un important obstacle à la réalisation des objectifs de développement de ces dernières. Environ 86 % du PIB mondial, 82 % des marchés d'exportation, 74 % des infrastructures des télécommunications et 68 % des investissements étrangers directs sont concentrés dans des pays où vit un cinquième de la population mondiale. La Commission de la science et de la technique au service du développement a constaté qu'on n'avait guère avancé dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et que de nombreux pays en développement avaient peu de chances de les atteindre s'ils ne fournissaient pas des efforts concertés pour placer la science et la technique au centre de leurs programmes de développement.

58. Les communications par téléphone portable sont la seule technologie dans laquelle les pays en développement aient dépassé les pays développés en termes du nombre d'utilisateurs, même si les taux de pénétration restent faibles. Les avantages offerts par les autres technologies de l'information et de la communication (TIC) restent hors de portée pour la majeure partie de la population des pays en développement. Une fracture numérique est également apparue parmi les pays en développement, séparant ceux qui rattrapent rapidement leur retard et ceux qui ont stagné, voire reculé en matière de développement technologique.

²⁰ Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (1992), quatrième Conférence mondiale sur les femmes (1995), Conférence de la Barbade sur les petits États insulaires en développement (1994), Sommet mondial pour le développement social (1995), Conférence internationale sur le financement du développement (2002), Sommet mondial pour le développement durable (2002), Sommet mondial sur la société de l'information (2003, 2005), Conférence de Maurice sur les petits États insulaires en développement (2005), Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes (2005).

²¹ WSIS-05/TUNIS/DOC/6(Rev.1)-F, 18 novembre 2005.

²² <http://www.unctad.org/stdev>.

59. En gros, un habitant d'un pays à revenu élevé a 22 fois plus de chances d'être un internaute qu'une personne se trouvant dans un pays à faible revenu, où le prix de 20 heures d'accès à Internet est approximativement le double que celui qui est appliqué dans un pays à revenu élevé, et représente plus de 2,5 fois le revenu mensuel moyen. C'est seulement dans les pays à revenu élevé que le coût de l'accès à Internet est suffisamment bas pour que, dans l'ensemble, la plupart des ménages et des petites entreprises puissent se l'offrir, encore que, même dans ces pays, des clivages subsistent au niveau intérieur entre les différentes régions et entre groupes sociaux.

60. D'après l'Agenda de Tunis, les pays devraient élaborer des cyberstratégies qui «fassent partie intégrante de leurs plans de développement et de leurs stratégies de lutte contre la pauvreté au niveau national, dès que possible et avant 2010». Alors que 92 pays en développement sur 118 ont déjà adopté un plan national relatif aux TIC, ou sont en passe de le faire, presque rien n'a été entrepris pour évaluer les politiques nationales mises en œuvre à cet égard dans les pays en développement, notamment les politiques relatives à l'économie de l'information²³.

61. Les pays en développement devraient redoubler d'efforts, avec le concours de la communauté internationale, afin de faciliter l'accès de la population aux TIC et de mieux en tirer parti sur les plans économique et social. Il faudrait aussi évaluer l'effet de la politique des TIC sur le développement. Plusieurs initiatives ont été prises par des organisations internationales pour aider les pays à renforcer leurs capacités statistiques concernant les TIC, compte tenu de l'Agenda de Tunis qui a préconisé l'évaluation périodique de la société de l'information sur la base d'indicateurs et de critères de référence adaptés²⁴.

62. Un organe central devrait être mis en place au niveau national pour coordonner et suivre les grandes orientations, maintenir une cohérence entre les différents domaines d'intervention et remédier aux goulets d'étranglement. Plusieurs pays ont créé des équipes spéciales de haut niveau chargées de surveiller et de contrôler la mise en œuvre de la politique des TIC, à l'instar du groupe d'étude des TIC en Australie ou du conseil national des technologies de l'information en Malaisie. Ces équipes, qui revêtent souvent la forme de partenariats public-privé, analysent l'évolution des TIC et définissent des mesures prioritaires pour doper le développement technologique et améliorer la compétitivité internationale dans ce domaine.

b) Contribution de la CNUCED

63. Pour aider les pays en développement à renforcer leurs capacités de R-D, notamment dans des domaines tels que la production agricole, les télécommunications et la santé publique, la CNUCED et la Commission de la science et de la technique au service du développement ont lancé en 2005 dans ces pays un réseau de centres d'excellence scientifique et technologique. L'objectif est de regrouper les ressources et les moyens existants pour combler l'écart technologique entre le Nord et le Sud, encourager le transfert de connaissances et de technologie

²³ Le Rapport sur l'économie de l'information 2006, à paraître en novembre 2006, contiendra un chapitre consacré à l'examen des politiques nationales des TIC dans l'optique de l'économie de l'information.

²⁴ Il convient de mentionner notamment les indicateurs et les méthodes élaborés dans le cadre du Partenariat sur la mesure des TIC au service du développement, lancé à la onzième session de la Conférence en juin 2004.

et enrayer les conséquences néfastes de la «fuite des cerveaux» en constituant une masse critique de chercheurs. À ce jour, six centres de recherche ont été choisis pour faire partie du réseau.

64. Le Document final du Sommet mondial recommande de soutenir l'élaboration de stratégies nationales en matière de ressources humaines et dans les domaines scientifique et technologique. La CNUCED relance actuellement son programme d'examen des politiques de la science, de la technologie et de l'innovation, qui vise à recenser des politiques et des mesures appropriées pour intégrer la science et la technologie dans les stratégies nationales de développement et à en optimiser l'impact sur les OMD. L'examen consacré à la République islamique d'Iran a été présenté à la Commission de la science et de la technique au service du développement et des travaux ont été entrepris pour examiner le cas de l'Angola; trois pays africains feront l'objet d'un examen entre 2006 et 2008.

65. Depuis trois ans, la CNUCED coordonne le réseau de coopération interorganisations pour le développement des biotechnologies (réseau Biotech), qui vise à conférer une valeur ajoutée aux programmes actuels des organismes des Nations Unies par une action concertée et une plus grande cohérence à l'échelle du système.

66. Au cours de la réunion parallèle sur les moyens de mesurer la société de l'information, organisée en marge du Sommet mondial sur la société de l'information, l'attention des décideurs a été appelée sur la nécessité de disposer de données fiables et comparables au niveau international concernant l'utilisation des TIC, ainsi que sur les progrès récents accomplis dans la collecte et l'harmonisation de ces données²⁵. Dans le prolongement de cette réunion, la CNUCED contribue à renforcer la capacité d'établir des statistiques sur l'économie de l'information, objectif essentiel du Partenariat sur la mesure des TIC au service du développement. Par ailleurs, le rapport annuel intitulé *Digital Divide, ICT Diffusion Index* classe les pays selon des indicateurs de connectivité et d'accès aux TIC. Le rapport de 2005 comprend une analyse portant sur plus de 180 pays, ainsi que six études de cas. Il examine également la question des inégalités et des divergences existant dans les capacités des différents pays en la matière du fait de la fracture numérique internationale, en vue d'aider les pays à élaborer des politiques propres à réduire cette fracture.

67. Le tourisme, principale activité exportatrice au niveau mondial, peut devenir un secteur clef pour de nombreux pays en développement. Au Sommet mondial sur la société de l'information, la CNUCED a présenté les tendances et les défis stratégiques du marché en ligne du tourisme, des modèles de commerce électronique, des partenariats et d'autres initiatives connexes intéressant les pays en développement²⁶. Parmi les activités complémentaires de renforcement des capacités, des mesures relatives au tourisme électronique sont prévues à l'intention des diverses parties prenantes dans les pays en développement (pouvoirs publics, professionnels du tourisme et chercheurs).

²⁵ Les publications du Partenariat intitulées *Indicateurs fondamentaux relatifs aux TIC* et *Measuring ICT: the Global Status of ICT Indicators* posent les fondements nécessaires pour permettre aux pays en développement de recueillir à l'avenir des données relatives aux TIC.

²⁶ Réunion parallèle du SMSI sur l'initiative de la CNUCED en matière de tourisme électronique.

68. Les travaux de recherche en cours sur les logiciels libres et d'autres questions ayant trait aux TIC dans l'optique du développement (impact des TIC sur l'emploi, moyens de financement électronique, gouvernance de l'Internet, etc.) sont portés à l'attention des décideurs dans les pays en développement par le biais du Rapport sur l'économie de l'information, qui est un moyen de sensibilisation et un outil pour l'élaboration et l'évaluation de toute politique des TIC au service du développement.

69. Selon l'Agenda de Tunis, la CNUCED est un des coordonnateurs des grandes orientations se rapportant à la création d'un environnement propice, au renforcement des capacités, au commerce électronique et à la cyberscience. Dans le cadre des activités pluri-institutions de suivi à exécuter de concert avec l'UIT, le PNUD, l'UNESCO, le CCI et l'OIT, la CNUCED prévoit de centrer ses travaux sur le commerce électronique et de contribuer aux travaux sur le cybertravail.

Droit et politique de la concurrence

70. La cinquième Conférence des Nations Unies chargée de revoir tous les aspects de l'Ensemble de principes et de règles équitables convenus au niveau multilatéral pour le contrôle des pratiques commerciales restrictives (Antalya, novembre 2005) a examiné les problèmes découlant de la monopolisation, des ententes injustifiables, des abus de position dominante et des mégafusions anticoncurrentielles et a passé en revue les mesures tant nationales qu'internationales requises pour prévenir les pratiques anticoncurrentielles susceptibles d'empêcher les pays en développement de tirer parti de la libéralisation du commerce et de l'investissement.

a) Progrès accomplis dans la mise en œuvre des textes

71. Dans bon nombre de pays en développement, l'ouverture du régime commercial et les marchés financiers n'a pas répondu aux attentes pour ce qui est de promouvoir le développement durable et de lutter contre la pauvreté. À la Conférence d'examen, il a été jugé nécessaire d'accorder beaucoup plus d'attention aux effets néfastes des pratiques anticoncurrentielles sur le fonctionnement des marchés, le processus de privatisation, la création d'un secteur dynamique d'entreprises et l'interaction entre l'investissement étranger direct, le commerce international et la compétitivité.

b) Contribution de la CNUCED

72. La CNUCED a apporté son appui aux travaux sur l'Ensemble de principes et de règles – seul accord multilatéral relatif à la politique de concurrence – en s'employant: a) à suivre les tendances et les faits nouveaux dans le domaine du droit et de la politique de la concurrence, y compris la prévalence de pratiques anticoncurrentielles ou de structures de marché concentrées, ainsi que les mesures prises par les gouvernements pour y remédier; b) à aider les pays en développement à adopter une législation et des politiques relatives à la concurrence, à se doter d'une autorité nationale chargée de la concurrence et à adapter les lois et les politiques à leurs besoins et objectifs de développement, ainsi qu'à leurs contraintes en matière de capacités; et c) à faciliter la coopération internationale par des activités de sensibilisation et d'information, des révisions périodiques du commentaire de la loi type et un processus d'examen collégial volontaire des lois et des politiques en matière de concurrence.

73. Une assistance technique a notamment été fournie: i) à la Jamaïque et au Kenya dans l'application des recommandations de l'examen collégial les concernant; ii) à des mécanismes de coopération régionale tels que le Marché commun des Caraïbes (CARICOM), l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) et l'Union douanière d'Afrique australe (UDAA) dans l'établissement de règles régionales relatives à la concurrence; et iii) aux pays en développement intéressés pour leur permettre d'élaborer des lois nationales relatives à la concurrence et à la protection des consommateurs, et de les faire respecter.

74. En vue de contribuer à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement par le biais de partenariats avec le secteur privé et la société civile, la CNUCED et Consumers International ont organisé une conférence internationale à l'intention de représentants des consommateurs, pour faire en sorte que les vues et les intérêts des populations pauvres des zones urbaines et rurales soient pris en compte dans les stratégies nationales de développement. La CNUCED collabore en outre étroitement avec le secteur privé dans les pays en développement dans le cadre de programmes de sensibilisation des entreprises visant à promouvoir le respect volontaire des règles de la concurrence et des normes de protection des consommateurs.

Pays en situation particulière

1. Pays les moins avancés

a) Progrès accomplis dans la mise en œuvre des conclusions de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (2001)

75. Les avancées réalisées vers les objectifs de la Déclaration et du Programme d'action de Bruxelles varient beaucoup suivant les PMA. Parmi ces pays, 18 n'ont pu atteindre des taux de croissance par habitant supérieurs à 1 % par an pour la période 2001-2004, ce qui est nettement insuffisant pour avoir un effet perceptible sur le degré de pauvreté dans les pays concernés. Les PMA ne se rapprochent que lentement des objectifs de développement humain fixés dans le Programme d'action de Bruxelles et les OMD. Cependant, plusieurs d'entre eux ont pris des dispositions visant à réduire la mortalité infantile, à introduire l'enseignement primaire pour tous et à améliorer l'accès à une eau salubre.

76. En ce qui concerne les objectifs du Programme d'action de Bruxelles relatifs à l'aide extérieure, à l'allègement de la dette et à l'accès aux marchés, les progrès sont plus encourageants et positifs. Les décaissements nets d'aide publique au développement des pays membres du CAD en faveur des PMA ont quasiment doublé, passant de 12 millions de dollars en 2001 à 23,5 millions en 2004. Même si les apports n'atteignent pas encore des niveaux correspondant aux ratios aide/revenu national brut prescrits dans ce Programme d'action, il y a eu un renversement de tendance notable par rapport aux années 90. Par ailleurs, les PMA très endettés qui ont atteint le point d'achèvement de l'initiative lancée en leur faveur ont bénéficié, en valeur actuelle nette, d'un allègement de la dette déjà promis de 14,2 milliards de dollars.

77. Les engagements liés à l'OMC qui figuraient dans le Programme d'action de Bruxelles ont été intégrés dans les négociations de cette organisation. Des progrès ont été réalisés sur trois questions présentant un grand intérêt pour les PMA: i) l'engagement consistant à faciliter et à accélérer les négociations avec ceux de ces pays qui ont engagé des procédures d'adhésion à

l'OMC; ii) l'accès aux marchés en franchise de droits et sans contingentement pour les produits provenant des PMA; et iii) l'appel lancé aux organisations participantes pour qu'elles améliorent le Cadre intégré en coordination avec les partenaires de développement. En témoignent à la fois: i) l'adoption par le Conseil général de l'OMC de lignes directrices tendant à faciliter la procédure d'adhésion des PMA; ii) l'accord sur l'accès aux marchés, en franchise de droits et sans contingentement, pour tous les produits originaires des PMA d'ici à 2008 ou au plus tard au début de la période de mise en œuvre; et iii) l'approbation des trois éléments du Cadre intégré renforcé et la création d'un groupe de travail pour concrétiser ces initiatives.

b) Contribution de la CNUCED

78. La CNUCED a entrepris des activités visant à mettre en œuvre le Programme d'action de Bruxelles sur les plans institutionnel, intergouvernemental et technique. Ses travaux de recherche et d'analyse directive portent sur diverses questions macroéconomiques, sectorielles et thématiques intéressant les PMA: stratégies de réduction de la pauvreté, développement des capacités productives, profils de vulnérabilité, retrait de la liste des pays les moins avancés et passage sans heurts à cette nouvelle situation, avantages effectifs procurés par le statut de PMA, accès aux marchés et préférences commerciales. Les activités de renforcement des capacités se concentrent sur la mise en valeur des ressources humaines, les structures institutionnelles et les services consultatifs. Elles comprennent une assistance liée au commerce au titre du Cadre intégré, des conseils pratiques sur la politique et les négociations commerciales, sur la promotion des investissements et sur le développement des entreprises, ainsi que des projets relatifs à la modernisation de l'administration douanière (SYDONIA), au système d'information sur les marchandises (SIAM) et à la gestion de la dette (SYGADE).

79. En prévision de l'examen global à mi-parcours des progrès de la mise en œuvre du Programme d'action par l'Assemblée générale, il a été procédé à une évaluation qualitative à partir de monographies consacrées à sept pays²⁷. Sur la base de ces monographies, une réunion spéciale d'experts s'est tenue en mai 2006 pour: i) échanger des informations sur les meilleures pratiques et en dégager des leçons de politique générale; ii) améliorer le dialogue entre les PMA et leurs partenaires de développement; iii) mettre en évidence les problèmes essentiels de développement rencontrés par les PMA; et iv) formuler des conclusions et des recommandations relatives à l'action des pouvoirs publics en vue de poursuivre la mise en œuvre des mesures et des engagements contenus dans le Programme d'action de Bruxelles aux échelons national et international.

80. Concernant les négociations commerciales multilatérales, un appui technique a été fourni aux négociateurs commerciaux des PMA ainsi qu'à l'occasion des réunions bisannuelles des ministres du commerce des PMA²⁸, forum permettant de recenser les questions qui présentent un intérêt commun dans le programme multilatéral sur le commerce et d'exprimer des avis à ce sujet aux conférences ministérielles de l'OMC.

²⁷ Bangladesh, Burkina Faso, Cap-Vert, Éthiopie, Mozambique, Népal et Ouganda.

²⁸ Tenues respectivement à Zanzibar, Dhaka et Livingstone en prévision des troisième, quatrième et cinquième conférences ministérielles de l'OMC.

81. Sur le plan opérationnel, une réunion de réflexion de haut niveau a été organisée en octobre 2005 pour mettre en évidence les principaux éléments du Cadre intégré renforcé. La CNUCED a développé la notion d'appropriation nationale de ce cadre par le biais d'activités préalables à la réalisation des études diagnostiques sur l'intégration du commerce (EDIC) et en a soutenu la mise en œuvre à l'occasion d'un atelier régional au Rwanda et d'ateliers nationaux en Sierra Leone et au Niger. À partir des matrices d'action EDIC mises en place dans les pays visés²⁹, elle a élaboré des projets au titre du Cadre intégré, portant sur différents domaines: facilitation du commerce, douanes, négociations commerciales, cadre réglementaire en matière d'investissement et de concurrence, règles et normes applicables aux exportations de produits de base et industries de la création.

2. Pays en développement sans littoral et pays en développement de transit

a) Progrès accomplis dans la mise en œuvre des conclusions de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit, des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit (2003)

82. Le Programme d'action d'Almaty répond aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral et des pays en développement de transit en créant un nouveau cadre mondial pour la coopération en matière de transport en transit entre les uns et les autres. Les pays en développement sans littoral ont commencé à intégrer ce programme d'action dans leurs politiques nationales de développement. Cependant, les progrès varient d'un pays à l'autre. Ceux qui sont les plus avancés, notamment en Asie centrale et en Amérique latine, mettent à profit le programme d'Almaty pour concevoir des politiques nationales, présenter leurs besoins aux partenaires de développement et se positionner sur la scène internationale. D'autres, en particulier en Afrique, pâtissent de l'insuffisance des capacités institutionnelles, qui fait obstacle à une mise en œuvre efficace de ce programme.

83. À la soixantième session de l'Assemblée générale³⁰, il a été constaté que le coût élevé des transactions commerciales demeurerait le principal facteur à l'origine de la marginalisation des pays en développement sans littoral dans le commerce international, ainsi que de leurs piètres résultats économiques. Le Secrétaire général de l'ONU a réaffirmé qu'il convenait d'apporter une assistance technique accrue et immédiate à ces pays pour leur permettre de participer effectivement aux négociations commerciales de l'OMC, en particulier celles relatives à la facilitation du commerce.

b) Contribution de la CNUCED

84. La contribution de la CNUCED au Programme d'action d'Almaty consiste, entre autres, à faciliter l'aménagement de couloirs de transit, l'adoption de mesures de facilitation du transit et la gestion des infrastructures de transport et des installations connexes. Les pays en développement sans littoral et de transit dans trois couloirs de transport d'Amérique latine,

²⁹ Bénin, Djibouti, Guinée, Mali, République démocratique populaire lao, Tchad, etc.

³⁰ Rapport du Secrétaire général sur l'application du Programme d'action d'Almaty (A/60/287).

d’Afrique et d’Asie ont bénéficié de différentes formes d’assistance technique: i) directives et outils d’analyse permettant d’évaluer leurs besoins et leurs priorités en matière de facilitation du commerce et des transports; ii) aide à la mise en place de mécanismes spécifiques de développement institutionnel; et iii) renforcement durable des capacités en vue d’élaborer et de mettre en œuvre des initiatives régionales.

85. Un projet d’assistance d’urgence pour la modernisation des douanes et la facilitation du commerce a été entrepris en Afghanistan et plusieurs projets SYDONIA sont en cours dans différents pays pour améliorer le transit douanier³¹. Un projet régional entrepris en commun avec l’Organisation de coopération économique vise, entre autres, à trouver des solutions régionales aux problèmes de transport en transit.

86. La CNUCED a fourni le concours d’experts lors de diverses manifestations et réunions, parmi lesquelles: un débat spécialement consacré à la facilitation du commerce lors d’une réunion de haut niveau des ministres du commerce des pays en développement sans littoral et de transit (août 2005); un débat d’experts sur les indicateurs des progrès réalisés dans la mise en place des systèmes de transit; et des réunions d’experts se tenant à intervalles réguliers, qui ont porté notamment sur les transports et la logistique, la facilitation du commerce et l’intégration régionale, et les attentes du secteur privé à l’égard du processus de négociation de l’OMC sur la facilitation du commerce. Par le biais de délibérations intergouvernementales et de débats entre experts, et à l’aide d’études techniques, la CNUCED a aidé les pays en développement sans littoral à concevoir une stratégie de négociation cohérente et globale pour les négociations commerciales multilatérales.

3. Petits États insulaires en développement

a) Progrès accomplis dans la mise en œuvre des conclusions de la Réunion internationale chargée d’examiner la mise en œuvre du Programme d’action pour le développement durable des petits États insulaires en développement (2005)

87. Peu de progrès ont été constatés dans l’exécution des engagements énoncés dans la Stratégie de Maurice en matière de commerce et de financement. Les petits États insulaires en développement ont continué de bénéficier d’une assistance technique dans le processus d’adhésion à l’OMC, mais cette assistance n’a pas vraiment été «renforcée». L’on a continué de «reconnaître» la nécessité de «prendre des mesures face à l’érosion des préférences» (Stratégie de Maurice, par. 97 c)), sans pour autant mettre en place d’autres régimes préférentiels en faveur de ces États. Le Programme de travail sur les petites économies a été poursuivi dans le cadre de l’OMC, mais celui-ci n’a guère tenu compte des problèmes spécifiques des petits États insulaires en développement.

88. La Stratégie de Maurice (chap. XII) a mis en évidence le problème du reclassement des pays qui appartenaient à la catégorie des pays les moins avancés. Cependant, il y a peu de progrès s’agissant de «mieux tenir compte de la situation» des petits États insulaires en développement à cet égard. Lors de l’examen triennal de la liste des PMA en 2003 et 2006, il a

³¹ Bolivie, Burkina Faso, Burundi, Éthiopie, Malawi, Mali, Niger, Ouganda, Rwanda, Zambie et Zimbabwe.

été recommandé de retirer de la liste trois de ces États sur la base de progrès mesurés principalement par le revenu national par habitant, sans prendre en considération leur vulnérabilité économique.

b) Contribution de la CNUCED

89. La CNUCED a appelé l'attention de la communauté internationale sur les problèmes particuliers de développement auxquels se heurtent les petits États insulaires en développement et sur la nécessité d'adopter des mesures spéciales de soutien en leur faveur. Elle s'y est employée par divers moyens: recherche et analyse, assistance technique, services consultatifs à l'intention de certains de ces États ou d'organisations régionales, activités de sensibilisation et contributions techniques dans le cadre d'instances internationales.

90. La CNUCED coopère avec le Comité des politiques de développement lors de son examen triennal de la liste des PMA au moyen de contributions conceptuelles, méthodologiques et statistiques, concernant notamment les profils de vulnérabilité des pays susceptibles d'être retirés de cette liste. Conformément à la Stratégie de Maurice, la CNUCED a aidé les pays en passe d'être reclassés à élaborer et à exécuter des stratégies de «transition sans heurt» en prévision du retrait du statut de PMA. Elle a aussi proposé de revoir les règles de retrait de la liste des PMA pour y inclure le critère de la vulnérabilité économique.
